

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue au salon du maire, le 31 août 2017.

PRÉSENTS : M. Jean Tremblay, maire, Mme Sylvie Gaudreault, conseillère, MM. Luc Boivin, vice-président, Claude Tremblay et Jacques Cleary, conseillers.

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Francyne T. Gobeil, administratrice du programme d'aide aux organismes, M. Michel Fortin, conseiller service aux citoyens, M. Gilbert Fortier, attaché politique, M. Frédéric Guérin, attaché politique, M. Jean-François Boivin, directeur général et Mme Caroline Dion, greffière.

À 9 h 00, après avoir constaté le quorum, la séance est déclarée ouverte.

1. PROCÈS-VERBAL

1.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 AOÛT 2017;

VS-CE-2017-1011

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 août 2017, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 17 AOÛT 2017;

VS-CE-2017-1012

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 août 2017, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

1.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 AOÛT 2017;

VS-CE-2017-1013

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 25 août 2017, dont une copie conforme a été remise à tous les membres du comité exécutif, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

2. CORRESPONDANCE

2.1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

2.1.1 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE - BUREAU DU COMMISSAIRE AUX PLAINTES – DÉMARCHES D'EXPROPRIATION D'UN IMMEUBLE;

Le 9 août 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire informe la Ville de Saguenay qu'il a reçu et examiné une plainte concernant les démarches d'expropriation d'un immeuble par la Ville de Saguenay et que le ministère n'interviendra pas au dossier.

2.1.2 AFFAIRES MUNICIPALES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE – DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN – MONTANT RÉSIDUEL – FOND DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR) – CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS (CRÉ) – LIQUIDATION FINALE;

Le 22 août 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire transmet un chèque d'un montant résiduel de 333 283 \$ représentant le produit de liquidation finale de la Conférence régionale des élus (CRÉ).

2.1.3 MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES – DIRECTION RÉGIONALE DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN – RÈGLEMENT SUR LA VENTE, LA LOCATION ET L'OCTROI DE DROITS IMMOBILIERS SUR LES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT – MODIFICATION;

Le 23 août 2017, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles transmet à la Ville de Saguenay une copie du projet de règlement modifiant le Règlement sur la vente, la location et l'octroi de droits immobiliers sur les terres du domaine de l'État qui est actuellement publié pour une période de consultation.

2.1.4 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE – DIRECTION GÉNÉRALE DES INFRASTRUCTURES – PROGRAMMATION DE TRAVAUX RÉVISÉS – ACCEPTATION;

Le 10 août 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire informe la Ville de Saguenay que la programmation de travaux révisés, présentée par la municipalité le 7 août dernier, a été acceptée par les divers ministères concernés.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

2.1.5 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES – CONSULTATIONS DU MILIEU MUNICIPAL – ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE;

Le 16 août 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire informe la Ville de Saguenay sur la tenue de ses consultations du milieu municipal concernant les documents relatifs aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire présentement en renouvellement.

2.2 COMMISSION CANADIENNE POUR L'UNESCO – ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ÉDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE – CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE – INVITATION À LA CAMPAGNE;

Le 10 août 2017, la Commission canadienne pour l'UNESCO en partenariat avec le Centre de prévention de la radicalisation menant à la violence invite la Ville de Saguenay à participer à la campagne « *Et si j'avais tort? J'en parle, j'apprends* » qui contribue directement à l'avancement des priorités de la municipalité en matière d'inclusion et de respect des différences.

2.3 FONDS SOUTIEN SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN INC. – FIER-SOUTIEN – DISTRIBUTION FINALE DU CAPITAL – CHÈQUE;

Le 27 juillet 2017, la Gestion du Fonds Soutien Saguenay-Lac-Saint-Jean transmet à la Ville de Saguenay un chèque au montant de 1 934 \$ représentant la distribution finale du capital de Fonds de Soutien Saguenay-Lac-Saint-Jean S.E.C.

2.4 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DU SAGUENAY – PROCÈS-VERBAUX – DÉPÔT;

Le 24 août 2017, la Société de transport du Saguenay transmet à la Ville de Saguenay les procès-verbaux de ses séances du 22 juin 2017, 12 juillet 2017 et du 14 août 2017 pour dépôt.

2.5 VILLE DE NICOLET – JOURNÉE DE FORMATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'URBANISME – INVITATION;

Le 28 juin 2017, la Ville de Nicolet invite la Ville de Saguenay à la tenue d'une journée de formation qui aura pour thème « Zones de contraintes naturelles et aménagement du territoire » qui se tiendra le 30 septembre 2017.

3. AFFAIRES GÉNÉRALES

3.1 CENTRE D'HISTOIRE SIR-WILLIAM-PRICE – ÉMISSION D'UN REÇU DE CHARITÉ ET SUBVENTION;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

VS-CE-2017-1014

CONSIDÉRANT que la demande de subvention du Centre d'histoire Sir-William-Price, pour la réalisation du projet d'exposition virtuelle « Arvida, cité de l'aluminium », a été acceptée par la Fondation Virginia Parker pour un montant de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT que le Centre d'histoire Sir-William-Price n'est pas un organisme de charité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay recevra la subvention au montant de 3 000 \$ au nom de l'organisme;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay verse le montant de 3 000 \$ au Centre d'histoire Sir-William-Price et qu'un reçu de charité du même montant soit émis à la Fondation Virginia Parker à l'adresse suivante:

Fondation Virginia Parker
56, rue Saint-Pierre, 2e étage
Québec (Québec) G1K 4A1

ET QUE les fonds soient puisés à même le budget 7000300-29700.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 CHANTALE LAVOIE – PROPOSITION DE RÈGLEMENT HORS COUR – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION VS-CE-2017-951;

VS-CE-2017-1015

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2017-951 en remplaçant le montant de 25 000 \$ par 25 365,38 \$.

Adoptée à l'unanimité.

3.3 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT;

VS-CE-2017-1016

QUE la Ville de Saguenay mandate Me Pierre Mazurette, de la firme Gauthier Bédard afin d'émettre un avis juridique concernant une entente sur les travaux municipaux.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1200500-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.4 SERVICE D'HYDRO-JONQUIÈRE – LAMPES HAUTE PRESSION AU

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

SODIUM – APPEL D’OFFRES 2017-303;

VS-CE-2017-1017

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité cinq (5) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de lampes haute pression au sodium pour le Service d'Hydro-Jonquière (appel d’offres 2017-303);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT qu’un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

NEDCO CHICOUTIMI (NEQ : 1162848429)
1260, rue Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1A2

35 352,87 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
NEDCO CHICOUTIMI	1	Lampes haute pression au sodium pour le Service d’Hydro-Jonquière	30 748,31 \$
Total avant taxes :			30 748,31 \$
TPS :		5%	1 537,42 \$
TVQ :		9,975 %	3 067,14 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			35 352,87 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

3.5 DÉPLIANT PATRIMONIAL D’ARVIDA – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – POUVOIR DE DÉLÉGUER;

VS-CE-2017-1018

CONSIDÉRANT qu’aux termes du règlement VS-R-2008-55, le directeur général peut mandater des professionnels jusqu’à concurrence d’un montant de 24 999 \$;

CONSIDÉRANT que lorsque le directeur général autorise une dépense en vertu du règlement no. VS-R-2008-55, il doit en informer le comité exécutif,

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

QUE la Ville de Saguenay entérine le mandat octroyé à la firme Archithème (Mme Lucie K. Morisset), par le directeur général dans le cadre des pouvoirs qui lui sont dévolus aux termes du règlement numéro VS-R-2008-55, afin de réaliser le dépliant patrimonial d'Arvida.

QUE les fonds requis n'excédant pas la limite autorisée, toutes taxes incluses, soient puisés à même le budget : 197000-24190.

Adoptée à l'unanimité.

**3.6 SERVICE D'HYDRO-JONQUIÈRE – MATÉRIEL D'ANCRAGE DE POTEAU
– APPEL D'OFFRES 2017-281;**

VS-CE-2017-1019

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a invité six (6) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de matériel d'ancrage de poteau pour le Service d'Hydro-Jonquière (appel d'offres 2017-281);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC. (NEQ : 1161248001)
693, rue des Actionnaires, Chicoutimi (Québec) G7J 5B2

Poste 1 :	51 502,08 \$
Poste 2 :	14 975,49 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
Lumen div. de Sonepar Canada inc.	1	Matériel d'ancrage de poteau avec équivalence	44 794,15 \$
	2	Matériel d'ancrage de poteau sans équivalence	13 025,00 \$
Total avant taxes :			57 819,15 \$
TPS :		5%	2 890,96 \$
TVQ :		9,975 %	5 767,46 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			66 477,57 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

Adoptée à l'unanimité.

3.7 RETIRÉ;

**3.8 VILLE DE SAGUENAY ET L'ATELIER DE MUSIQUE DE JONQUIÈRE –
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION ET
OCCUPATION 2017 – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION VS-CE-2017-
805;**

VS-CE-2017-1020

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2017-805 en remplaçant les dates 1^{er} janvier au 31 décembre 2017 du 7^e paragraphe par 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.

Adoptée à l'unanimité.

3.9 PROGRAMME DE SUBVENTION DE COUCHES RÉUTILISABLES;

VS-CE-2017-1021

CONSIDÉRANT que le programme de subvention des couches réutilisables permet l'atteinte des objectifs du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

CONSIDÉRANT que le montant injecté au programme en mars 2017 a été complètement octroyé ;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aides financières pour les couches réutilisables sont en progression ;

CONSIDÉRANT qu'Eurêko est l'organisme qui distribue les demandes d'aides financières relatives au programme de couches réutilisables depuis 2011.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay verse un montant additionnel de 4 000 \$ à l'organisme Eurêko pour l'octroi des subventions.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 41000990.
(AO-2017-271)

Adoptée à l'unanimité.

3.10 RETIRÉ;

**3.11 LA SOCIÉTÉ DE L'AUTISME DE LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN –
EXEMPTION DE TAXES;**

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

VS-CE-2017-1022

Le conseiller Jacques Cleary, déclare la nature générale de son intérêt dans la décision et quitte la salle.

QUE la Ville de Saguenay fasse part à la Commission municipale du Québec qu'elle n'a pas d'objection à l'égard de la demande de révision de reconnaissance de La société de l'autisme de la région du Saguenay/Lac St-Jean aux fins d'exempter de toutes taxes foncières l'immeuble situé au 225, rue Riel à Saguenay, occupé par l'organisme et s'en remet à la Commission pour jugement.

Adoptée à l'unanimité.

Le conseiller Jacques Cleary reprend son siège.

3.12 RAPPORT RELATIF AUX DÉPENSES RELIÉES AUX RÈGLEMENTS HORS COUR

VS-CE-2017-1023

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a, en vertu du règlement VS-R-2008-55, délégué au directeur général le pouvoir d'autoriser certaines dépenses et d'octroyer certains contrats relativement au traitement des réclamations;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saguenay prenne acte du rapport relatif aux dépenses reliées aux dossiers de règlement hors cour survenues depuis le 3 août 2017, conformément au règlement VS R 2008-55 déléguant au directeur général le pouvoir d'autoriser certaines dépenses reliées aux règlements hors cour.

Adoptée à l'unanimité.

3.13 SEMAINE NATIONALE DES PROCHES AIDANTS 2017 – VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE;

VS-CE-2017-1024

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la réalisation d'une conférence dans le cadre de la semaine nationale des proches aidants;

CONSIDÉRANT l'importance de remercier les proches aidants d'ânés jouant un rôle fort important dans le quotidien des ânés en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs du plan d'action MADA 2017-2019;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget 7001032;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

CONSIDÉRANT le dépôt de tous les documents nécessaires à l'octroi de la subvention et qu'ils seront archivés au bottin des organismes;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser une aide financière de 2 660 \$ à l'organisme Les aînés et les aînées de Jonquière inc. pour la tenue d'une conférence dans le cadre de la Semaine nationale des proches aidants;

ET QUE les fonds soient puisés à même le poste budgétaire 7001032.

Adoptée à l'unanimité.

3.14 TROUSSE DE SÉCURITÉ CHEZ LES AINÉS – ÉDITION 2017-2018 – VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE;

VS-CE-2017-1025

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour la réalisation de trousse de sécurité chez les aînés R.A.P.P.I.D. + OR (Renseignements antipollution de prévention et de protection des intoxications domestiques);

CONSIDÉRANT les retombées positives de la trousse de sécurité depuis ses débuts en 2011;

CONSIDÉRANT que ce projet contribue non seulement à améliorer la sécurité des personnes aînées, mais aussi celle des familles;

CONSIDÉRANT que ce projet répond aux objectifs du plan d'action MADA 2017-2019;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles au budget 7001032;

CONSIDÉRANT le dépôt de tous les documents nécessaires à l'octroi de la subvention et qu'ils seront archivés au bottin des organismes;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service de la culture, des sports et de la vie communautaire à verser une aide financière de 16 700 \$ au Centre d'action bénévole de Chicoutimi pour la réalisation de 350 trousse de sécurité chez les aînés R.A.P.P.I.D. + OR, destinées aux personnes âgées demeurant à domicile, à distribuer d'ici la fin de l'année 2017 et pour l'année complète 2018;

ET QUE les fonds soient puisés à même le poste budgétaire 7001032.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

3.15 CRÉATION D'UN PROJET EN IMMOBILISATION – DIVERS MANDATS À RÉALISER EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'URBANISME; VS-CE-2017-1026

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire poursuivre les différents projets requis et prioritaires en lien avec le mandat du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la ville, au fil des ans, s'est engagée à participer, en partenariat avec d'autres entités, à la réalisation de projets d'intérêt commun;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise la création du projet en immobilisation pour la réalisation de divers dossiers et mandats suivants :

TITRE	COÛT
Projet bandes riveraines Lac Kénogami	64 033 \$
Numérisation dossiers de propriété phase1, La Baie	75 000 \$
Plan d'agriculture urbaine	35 000 \$
Plan de transport et mobilité durable	45 000 \$
Plan de transport et mobilité durable	105 000 \$
Plan de mise en valeur de Saint-Jean-Vianney	52 500 \$
Parc régional de Saint-Jean-Vianney	15 000 \$
Révision du schéma d'aménagement	120 000 \$
Mise à jour de l'occupation du domaine public (ODP)	40 000 \$
TOTAL	551 533 \$

Le tout financé à même le P176205 qui sera diminué du même montant.

Et

Par la participation financière du ministère de l'Agriculture et du comité des TPI sur réception des versements de leur participation respective.

Adoptée à l'unanimité.

3.16 FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT – AUTORISATION À DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MISE À NIVEAU DES PISTES DE SKI DE FOND ET DÉVELOPPEMENT DE SENTIERS DU VÉLO DE MONTAGNE AU NORVÉGIEN VS-CE-2017-1027

CONSIDÉRANT que les activités du Centre de ski le Norvégien s'orientent vers une

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

utilisation 4 saisons ;

CONSIDÉRANT que le Fonds conjoncturel de développement reçoit des demandes d'aides financières rencontrant les objectifs de développement du site ;

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux à réaliser et qu'une aide financière gouvernementale permettrait à la Ville de Saguenay de faire voir le jour à ce projet ;

À CES CAUSES il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le Service du génie à déposer pour et au nom de la ville, un projet de 353 000 \$ au Fonds conjoncturel de développement pour l'obtention d'une aide financière pour la mise à niveau des pistes de ski de fond et le développement de sentiers de vélo de montagne au Centre de ski de fond le Norvégien.

QUE la Ville de Saguenay s'engage à financer sa part des coûts.

Adoptée à l'unanimité.

3.17 AMÉNAGEMENT DU PARC SAINT-ANTOINE – AVIS DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 1 À 3

VS-CE-2017-1028

CONSIDÉRANT que l'Adjudicataire Aménagement Vallée a été mandaté pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet : Aménagement du parc Saint-Antoine, arrondissement de Chicoutimi ;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les directives de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les directives de changement numéros 1 à 3 et en autorise les paiements pour un total de 2 378.20 \$, taxes incluses.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R150135 CBS 082.

Adoptée à l'unanimité.

3.18 ÉVALUATION ACTUARIELLE COMPTABLE DU RÉGIME

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE VILLE DE SAGUENAY;

VS-CE-2017-1029

QUE la Ville de Saguenay mandate Aon Hewitt, pour un montant ne dépassant pas la limite permise de 24 999 \$, taxes incluses, pour procéder à une évaluation actuarielle sur base de comptabilisation pour déterminer la dépense en date du 31 décembre 2017 et établir le budget de dépenses 2018 du régime complémentaire de retraite des employés de la Ville de Saguenay sur base de comptabilisation.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1320000-24190.

Adoptée à l'unanimité.

3.19 VENTE ET ACQUISITION DE TERRAIN – SYNDICAT DE LA COPROPRIÉTÉ « LES MANOIRS-DE-LA-RIVIÈRE » (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI);

VS-CE-2017-1030

CONSIDÉRANT que le Syndicat de la copropriété «Les Manoirs-de-la-Rivière» est propriétaire du lot 4 778 749 du cadastre du Québec, soit une copropriété sise au 805, rue des Saguenéens dans l'arrondissement de Chicoutimi;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay est propriétaire du lot 6 086 144 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de vouloir régulariser des situations d'empiètement;

CONSIDÉRANT que les services consultés, l'Arrondissement de Chicoutimi et la Corporation du Parc de la Rivière-du-Moulin sont d'accord avec le principe;

CONSIDÉRANT l'acte de consultation préparé par Dany Simard, évaluateur-agréé, le 12 mai 2017 déterminant la valeur des parcelles;

CONSIDÉRANT que la partie du lot 6 086 144 du cadastre du Québec à être vendue au Syndicat de la copropriété «Les Manoirs-de-la-Rivière» possède une superficie totale de 3 530 m²;

CONSIDÉRANT que la partie du lot 4 778 749 du cadastre du Québec à être vendue à la Ville de Saguenay possède une superficie totale de 5 730 m²;

CONSIDÉRANT les promesses d'achat signées par les parties le 28 août 2017 et le dépôt de 300 \$ par le Syndicat de la copropriété «Les Manoirs-de-la-Rivière»;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay assumera les frais d'arpenteur-géomètre et que les frais de notaire seront à la charge du Syndicat de la copropriété;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay vende au Syndicat de la copropriété «Les Manoirs-de-la-Rivière», 32-805, rue des Saguenéens, Chicoutimi, Qc, G7H 0A3, une partie du lot 6 086 144 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 3 530 m² pour un montant d'environ 21 110 \$ plus les taxes applicables et que le revenu de la vente soit versé au fonds de parc.

QUE la Ville de Saguenay acquière du Syndicat de la copropriété «Les Manoirs-de-la-Rivière», 32-805, rue des Saguenéens, Chicoutimi, Qc, G7H 0A3, une partie du lot 4 778 749 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 5 730 m² pour un montant d'environ 10 674 \$ plus les taxes applicables et que les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire P176002-001.

QUE la Ville de Saguenay mandate Pierre Girard arpenteur-géomètre et que les fonds requis soient puisés à même le poste 6000200 24190 « honoraires professionnels » du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.

QUE les frais de notaire pour l'ensemble de la transaction soient assumés par le Syndicat de la copropriété.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.20 MODIFICATION DES RÉOLUTIONS – VS-CE-2017-64 – VS-CE-2017-65 – VS-CE-2016-1411;

3.20.1 ALAIN BOUCHARD – VENTE DE TERRAIN – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2017-64;

VS-CE-2017-1031

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2017-64 pour la vente d'une partie de terrain;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée pour le numéro de lot et que celui-ci doit-être modifié;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE modifier la résolution VS-CE-2017-64 en remplaçant partout où l'on retrouve «4 549 945» par «5 139 092».

Adoptée à l'unanimité.

3.20.2 ALAIN BOUCHARD ET SANDRA BRISSON – VENTE DE

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

TERRAIN – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2017-65;

VS-CE-2017-1032

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2017-65 pour la vente d'une partie de terrain;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée pour le numéro de lot et que celui-ci doit-être modifié;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE modifier la résolution VS-CE-2017-65 en remplaçant partout où l'on retrouve «5 549 945» par «5 139 092».

Adoptée à l'unanimité.

3.20.3 GAÉTANE BOUCHARD – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2016-1411;

VS-CE-2017-1033

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2016-1411 pour la vente d'une partie de terrain;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée pour le numéro de lot et que celui-ci doit-être modifié;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE modifier la résolution VS-CE-2016-1411 en remplaçant partout où l'on retrouve «4 549 945» par «5 139 092».

Adoptée à l'unanimité.

3.21 9269-9180 QUÉBEC INC. – (MICHEL LAVOIE) - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION VS-CE-2014-519;

VS-CE-2017-1034

CONSIDÉRANT la résolution VS-CE-2014-519 concernant la vente et servitude en faveur de 9269-9180 Québec inc., rue Victoria, arrondissement de La Baie;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de retirer les mentions de remboursement des frais de réalisation d'un nouveau plan d'aménagement puisque le mandat n'a jamais été octroyé, soit les 7^e et 11^e paragraphe;

À CES CAUSES, il est résolu :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

DE modifier la résolution VS-CE-2014-519 en supprimant le 7^e et le 11^e paragraphe.

Adoptée à l'unanimité.

**3.22 9152-4132 QUÉBEC INC. – EXCAVATION J. POULIN - REMBOURSEMENT
DES FRAIS D'INSTALLATION DE LIGNE ÉLECTRIQUE –
PROLONGEMENT DE LA RUE DES ROSIERS –;**

VS-CE-2017-1035

CONSIDÉRANT les travaux de prolongement de la rue des Rosiers, réalisés par «9152-4132 Québec inc.» et «Excavation J. Poulin»;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay doit assumer les frais de 1 159,54 \$ plus les taxes applicables, correspondant aux frais d'installation de la ligne électrique en front du lot 5 331 661 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay rembourse les frais d'installation de la ligne électrique en front du lot 5 331 661 du cadastre du Québec, à «9152-4132 Québec inc.», 1446, rue Bagot, La Baie, Qc, G7B 2P5, et «Excavation J. Poulin», 3522, chemin Saint-Jean, La Baie, Qc, G7B 3P6, au montant de 1 159,54 \$ plus les taxes applicables.

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R130166.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.23 MARIO TREMBLAY - VENTE DE TERRAIN;

VS-CE-2017-1036

CONSIDÉRANT la demande de M. Mario Tremblay, propriétaire du lot 4 417 658 du cadastre du Québec et résidant au 62, Place des Copains dans l'arrondissement de Chicoutimi, pour l'acquisition d'une partie du lot 4 417 647 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le requérant désire régulariser une situation d'empiétement sur le domaine public de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la partie de terrain requise est d'environ 90 m², soit ± 4,22 mètres de profondeur par ± 21,34 mètres de largeur;

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

CONSIDÉRANT que le taux unitaire applicable a été établie à 17,87 \$/m² (pour les premiers 45 mètres de la rue), conformément à la Politique de gestion des propriétés de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les services consultés de même que l'Arrondissement de Chicoutimi sont d'accord avec le principe de la vente;

CONSIDÉRANT que le requérant accepte le prix proposé et a versé un dépôt de 300 \$ applicable au prix de vente;

CONSIDÉRANT que le requérant devra obtenir les permis nécessaires pour la conformité de ses équipements accessoires par rapport à la réglementation municipale auprès de la Division des permis, programmes et inspections de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay se dégage de toute responsabilité dû à l'eau de ruissellement provenant de la montagne située à l'Est du terrain vendu;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay vende à M. Mario Tremblay, 62, Place des Copains, Chicoutimi, Québec, G7K 1B2, une partie du lot 4 417 647 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 90 m², pour un montant d'environ 1 608,30 \$ plus les taxes applicables.

QUE les frais des professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) et les frais de parcs si applicables soient à la charge du requérant.

QU'à défaut pour l'acquéreur de procéder à l'acquisition de ladite propriété dans un délai de un (1) an de la date des présentes, la Ville de Saguenay se réserve le droit de procéder à l'abrogation de la résolution à toutes fins que de droit et l'acquéreur renonce à tout recours contre la Ville et donne quittance générale et finale acceptant ainsi l'annulation de tous les engagements des parties.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.24 CARL SAVARD - VENTE DE TERRAIN;

VS-CE-2017-1037

CONSIDÉRANT la demande de M. Carl Savard, propriétaire du lot 3 804 687 du cadastre du Québec et résidant au 1237, rue Saint-Timothée dans l'arrondissement de Chicoutimi, pour l'acquisition d'une partie du lot 5 665 152 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le requérant désire régulariser une situation d'empiétement sur le domaine public de la Ville de Saguenay;

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

CONSIDÉRANT que la partie de terrain requise est d'environ 109 m², soit ± 10,11 mètres de profondeur par ± 10,78 mètres de largeur;

CONSIDÉRANT qu'une superficie de terrain de ± 63 m² a été établie à 20,88 \$/m² (pour les premiers 45 mètres de la rue) et qu'une superficie de ± 46 m² établie à 6,96 \$/m² (pour les 15 autres mètres suivants) conformément à la Politique de gestion des propriétés de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que les services consultés de même que l'Arrondissement de Chicoutimi sont d'accord avec le principe de la vente;

CONSIDÉRANT que le requérant accepte le prix proposé et à versé un dépôt de 300 \$ applicable au prix de vente;

CONSIDÉRANT que le requérant devra obtenir les permis nécessaires pour la conformité de ses équipements accessoires par rapport à la réglementation municipale auprès de la Division des permis, programmes et inspections de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le requérant accepte les restrictions applicables à la zone de contraintes de stabilité des sols;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay vende à M. Carl Savard, 1237, rue Saint-Timothée, Chicoutimi, Québec, G7H 3R1, une partie du lot 5 665 152 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 109 m², pour un montant d'environ 1 635,60 \$ plus les taxes applicables.

QUE les frais des professionnels (arpenteur-géomètre et notaire) et les frais de parcs si applicables soient à la charge du requérant.

QU'à défaut pour l'acquéreur de procéder à l'acquisition de ladite propriété dans un délai de un (1) an de la date des présentes, la Ville de Saguenay se réserve le droit de procéder à l'abrogation de la résolution à toutes fins que de droit et l'acquéreur renonce à tout recours contre la Ville et donne quittance générale et finale acceptant ainsi l'annulation de tous les engagements des parties.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.25 9028-8481 QUÉBEC INC. - ACQUISITION DE TERRAIN – TERRAIN VACANT (ARRONDISSEMENT DE LA BAIE);

VS-CE-2017-1038

CONSIDÉRANT que «9028-8481 Québec inc.», est propriétaire du lot 3 343 461 du

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

cadastre du Québec situé sur l'Avenue du Port dans l'arrondissement de La Baie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay doit déplacer une partie de la piste cyclable reliant le boulevard de la Grande-Baie Nord et la 1^{ère} rue;

CONSIDÉRANT que ce déplacement est dû aux travaux de réaménagement du site des installations portuaires de «Rio Tinto Alcan», soit par la réalisation d'un nouveau stationnement plus sécuritaire pour les travailleurs du site;

CONSIDÉRANT que nos services recommandent de déplacer la piste cyclable sur le lot 3 343 461 du cadastre du Québec, d'une superficie de 253,6 m² et situé en front de l'Avenue du Port;

CONSIDÉRANT que le lot 3 343 461 du cadastre du Québec appartient à la compagnie «9028 8481 Québec inc.», représentée par Madame Linda Genest et que celle-ci a accepté le principe de la vente, pour un montant de 15 000 \$ plus les taxes si applicables;

CONSIDÉRANT que nos services sont d'accord avec ce principe;

CONSIDÉRANT la promesse de vente signée par les parties le 21 août 2017;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay devra mandater un notaire et assumer les frais de ce dernier;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE la Ville de Saguenay acquière de «9028-8481 Québec inc.», le lot 3 343 461 du cadastre du Québec, d'une superficie de 253,6 m² pour un montant de 15 000 \$ plus les taxes si applicables.

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire P176002.

QUE la Ville de Saguenay mandate Me Catherine Tremblay, notaire pour la réalisation de l'acte de vente et que les fonds requis soient puisés à même le poste 1200600-24190 du Service des affaires juridiques et du greffe.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.26 ALEXANDRE, ÉRIC ET RAPHAËL BOILY - RUE DUBOSE - TERRAIN VACANT (ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – SERVITUDE D'ÉGOUT PLUVIAL;

VS-CE-2017-1039

CONSIDÉRANT que le Service du génie de la Ville de Saguenay doit réaliser des

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

travaux d'infrastructure dans la rue Dubose de l'arrondissement de Jonquière;

CONSIDÉRANT que Messieurs Alexandre, Éric et Raphaël Boily sont propriétaires du lot 2 859 802 du cadastre du Québec, soit un terrain vacant en front de la rue Dubose;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'obtenir une servitude d'égout pluvial, sur une partie du lot 2 859 802 du cadastre du Québec, d'une largeur d'environ 8 mètres et d'une superficie approximative de 120 m² et ce, pour la pose, le maintien et l'entretien d'un conduit d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT qu'un montant d'environ 6 500 \$ a été établi pour l'acquisition de la servitude, correspondant à un taux de 54,16 \$/m² (moyenne du rôle d'évaluation des propriétés du secteur et réduit de 50% dû à la servitude);

CONSIDÉRANT le protocole d'autorisation de travaux signé par les parties le 28 août 2017;

CONSIDÉRANT que les frais de professionnels seront à la charge de la Ville de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu:

QUE Messieurs Alexandre, Éric et Raphaël Boily, 420, rue Rimbaud, Chicoutimi, Québec, G7H 7N8, cède une servitude d'égout pluvial sur une partie du lot 2 859 802 du cadastre du Québec (fonds servant), d'une superficie d'environ 120 m², en faveur de la Ville de Saguenay, le tout pour un montant d'environ 6 500 \$ et que les fonds soient puisés à même le poste budgétaire R170043.

QUE la Ville de Saguenay mandate la firme Chiasson & Thomas Inc, arpenteur-géomètre et que les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6000200-24190 du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme et mandate Me Nancy Bouchard, notaire pour agir au dossier et que les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1200600-24190 du Service des affaires juridiques et du greffe.

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et la greffière, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3.27 INSTITUT DES ARTS AU SAGUENAY – REMBOURSEMENT D'ASSURANCES;

VS-CE-2017-1040

QUE le comité exécutif convienne de payer la facture au montant de 3 772,16 \$, à L'Institut des Arts au Saguenay représentant le remboursement des primes d'assurance de l'organisme pour la période du 2 juin 2016 au 2 juin 2017 ;

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1200200-24295.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

Adoptée à l'unanimité.

**3.28 VILLE DE SAGUENAY – RÉFECTION DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ –
APPEL D’OFFRES 2016-274;**

VS-CE-2017-1041

CONSIDÉRANT que l’Adjudicataire Rénoflex (9065-5267 Québec inc.) a été mandaté pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet : Réfection des glissières de sécurité – Ville de Saguenay ;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l’envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l’objet de directives de changement analysées et vérifiées;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les directives de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les directives de changement numéros 1 et 2 et en autorise les paiements pour un total de 73 603.83 \$, taxes incluses.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501076.008.R150135.

Adoptée à l'unanimité.

**3.29 SERVICE PROFESSIONNELS ENGLOBE – CONTRÔLE DES SOLS ET
MATÉRIAUX 2017 – PROJET – AVIS D’ADVENANT D’HONORAIRES
NUMÉRO 1 ET 2;**

VS-CE-2017-1042

CONSIDÉRANT que le consultant Englobe a été mandaté pour la fourniture de services professionnels en ressources techniques dans le cadre du projet : Honoraires professionnels / Contrôle des sols et matériaux 2017 (01559-02-001-009)

CONSIDÉRANT que, durant le mandat, des conditions différentes de celles initialement prévues dans l’offre de services ont eu un impact sur l’envergure du projet;

CONSIDÉRANT que des honoraires supplémentaires ont fait l’objet d’un avenant d’honoraires analysé et vérifié;

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

CONSIDÉRANT que le coût total du mandat, incluant l'avenant d'honoraires à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve l'avenant d'honoraires numéro 1 et 2 et en autorise le paiement pour un total de 61 155 \$, avant taxes.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R160090 et R160182.

Adoptée à l'unanimité.

3.30 PROCÈS-VERBAL DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT DE SAGUENAY (FLI) DU 25 AOÛT 2017 – ADOPTION;

VS-CE-2017-1043

QUE la Ville de Saguenay approuve et adopte le procès-verbal de la séance du Fonds Local d'investissement (FLI) tenue le 25 août 2017, dont copie a été remise à chacun des membres du comité et adopte les recommandations numéros FLI-2017-15 à FLI-2017-18 inclusivement, qui deviennent des résolutions de ce comité ;

ET QUE Mme Claudia Fortin soit autorisée à signer tous les documents pour donner plein effet aux présentes décisions.

Adoptée à l'unanimité.

3.31 SIGNAUX POUR FEUX DE CIRCULATION – APPEL D'OFFRES 2017-282;

VS-CE-2017-1044

CONSIDÉRANT que la division de l'approvisionnement du Service des finances a invité six (6) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de signaux de feux de circulation pour le Service d'Hydro-Jonquière (appel d'offres 2017-282);

CONSIDÉRANT que l'adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l'ouverture des soumissions :

LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC. (NEQ : 1161248001)
693, rue des Actionnaires, Chicoutimi (Québec) G7J 5B2

64 521,21 \$

FRANKLIN EMPIRE INC. (NEQ : 1143945633)
1286, rue Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1A2

66 665,95 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LUMEN DIV. DE SONEPAR CANADA	1	Signaux pour feux de circulation	56 117,60 \$
Total avant taxes :			56 117,60 \$
TPS :		5%	2 805,88 \$
TVQ :		9,975 %	5 597,73 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			64 521,21 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

3.32 VÊTEMENTS COMPLÉMENTAIRES POUR POLICIERS ET POMPIERS – APPEL D’OFFRES 2017-315;

VS-CE-2017-1045

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité deux soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de vêtements complémentaires pour les policiers et les pompiers (appel d’offres 2017-315);

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le contrat entre en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2018 jusqu’au 31 décembre 2018 et comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT qu’un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

LCR VÊTEMENTS ET CHAUSSURES INC. (NEQ : 1143855311)
35, rue du Pont, Chicoutimi (Québec) G7G 3A4

• Bloc 1 :	7 527,99 \$
• Bloc 2 :	422,54 \$
• Bloc 3 :	9 416,45 \$
• Bloc 4 :	273,07 \$
• Bloc 5 :	1 833,85 \$
• Bloc 6 :	2 276,51 \$
• Bloc 7 :	1 207,24 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

- Bloc 8 : 201,21 \$
- Bloc 9 : 310,43 \$
- Bloc 10 : 12 575,40 \$
- Bloc 11 : 3 966,64 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	BLOC	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LCR VÊTEMENTS ET CHAUSSURES INC.	1	GANT	6 547,50 \$
	2	MITAINE DE MOTONEIGE (POLICIERS)	367,50 \$
	3	LAMPE DE POCHE ET BATTERIE	8 190,00 \$
	4	CÔNE DE CIRCULATION	237,50 \$
	5	CEINTURE DE CUIR – SUPER RÉSISTANTE	1 595,00 \$
	6	TUQUE	1 980,00 \$
	7	CRAMPON D’HIVER (POLICIERS)	1 050,00 \$
	8	FAUX COL D’HIVER (POLICIERS)	175,00 \$
	9	CRAVATE	270,00 \$
	10	BAS COUSSINÉ (POLICIERS ET POMPIERS)	10 937,50 \$
	11	BAS DE LAINE THERMALE (POLICIERS ET POMPIERS)	3 450,00 \$
Total avant taxes :			34 800,00 \$
TPS :		5%	1 740,00 \$
TVQ :		9,975 %	3 471,30 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			40 011,30 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

3.33 PROJET SPÉCIAL – SUIVI DE L’AIDE AUX ORGANISMES;

VS-CE-2017-1046

CONSIDÉRANT l’importance du suivi rigoureux de l’aide aux organismes;

CONSIDÉRANT le travail imposant réalisé au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT qu’il est essentiel de produire une base de données complète et à date afin de répondre aux attentes du comité exécutif et du Conseil du trésor.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE le Comité exécutif mandate les ressources informationnelles pour une analyse

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

complète pour une base de données et l'arrimage de différents logiciels.

Adoptée à l'unanimité.

3.34 RETIRÉ;

3.35 MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE – DÉMARCHES D'EXPROPRIATION POUR UNE PROPRIÉTÉ – MANDAT À UN ÉVALUATEUR AGRÉÉ ET UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE;

VS-CE-2017-1047

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire entreprendre les démarches d'expropriation pour une partie des lots 4 242 445, 4 242 446 et 4 242 447 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la Ville de Saguenay peut entreprendre des démarches d'expropriation pour des fins d'utilité publique;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de mandater le Service des affaires juridiques et du greffe pour agir au dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de mandater un évaluateur agréé ainsi qu'un arpenteur-géomètre pour agir au dossier;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay mandate le Service des affaires juridiques et du greffe à procéder aux démarches d'expropriation sur une partie des lots 4 242 445, 4 242 446 et 4 242 447 du cadastre du Québec.

Que la Ville de Saguenay mandate M. Jean-Pierre Côté, évaluateur agréé, de la firme «L'Immobilière» et M. Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre, de la firme «Chiasson Thomas» pour agir au dossier et préparer les documents requis et que les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6000200-24190;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et le greffier, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

3.36 COMITÉ D'ACTION POUR LA SAUVEGARDE DE LA TRUITE DE MER (CAST) ET LE MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS DU QUÉBEC – GESTION DURABLE de LA PÊCHE DANS LE SAGUENAY ET LA PRÉSERVATION DE LA TRUITE

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

**DE MER DU SAGUENAY – DÉLÉGATION – MODIFICATION DE LA
RÉSOLUTION VS-CE-2012-948;**

VS-CE-2017-1048

QUE la Ville de Saguenay modifie la résolution VS-CE-2012-948 en remplaçant le nom Guy Gagnon pour Denis Bernier dans les paragraphes 6 et 8.

Adoptée à l'unanimité.

**3.37 DÉNEIGEMENT ET BALAYAGE – SECTEURS SUD ET SUD-EST
(ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) – APPEL D’OFFRES 2017-223;**

VS-CE-2017-1049

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour le déneigement et balayage secteurs sud et sud-est de l'arrondissement de Chicoutimi. (Appel d’offres 2017-223 estimé de 10 960 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le contrat est d’une durée de 5 ans, soit jusqu’à la fin du printemps 2022;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE (NEQ : 1143991546)
205, boul. du Royaume Est, C.P. 8146, Chicoutimi (Québec) G7H 5B5

Option 3 ans:	Non retenue
Option :	Non retenue
Option 5 ans :	5 882 346,07 \$
Option :	717 869,92 \$

TRANSPORT F. GILBERT LTÉE (NEQ : 1164001860)
150, rue des Routiers, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1

Option 3 ans:	Non retenue
Option :	Non retenue
Option 5 ans :	6 400 859,46 \$
Option :	916 084,01 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
---------------	-------	-------------	------------------

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE	1 à 5	Option 1 (3 ans) Déneigement des secteurs sud et sud-est, arrondissement de Chicoutimi	Non retenue
	6	Option balayage	Non retenue
	1 à 5	Option 2 (5 ans) Déneigement des secteurs sud et sud-est, arrondissement de Chicoutimi	5 116 195,75 \$
	6	Option balayage	624 370,45 \$
Total avant taxes :		5%	5 740 566,20 \$
TPS :		9,975 %	287 028,31 \$
TVQ :			572 621,48 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			6 600 215,99 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 3000201.

Adoptée à l'unanimité.

**3.38 DÉNEIGEMENT ET BALAYAGE – SECTEURS NORD ET CANTON-
TREMBLAY (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) APPEL D’OFFRES
2017-224;**

VS-CE-2017-1050

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour le déneigement et le balayage des secteurs Nord et Canton-Tremblay de l'arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2017-224 estimé de 10 100 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le contrat est d’une durée de 5 ans, soit jusqu’à la fin du printemps 2022;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE (NEQ : 1143991546)
205, boul. du Royaume Est, C.P. 8146 (Québec) G7H 5B5

Option 3 ans :	Non retenue
Option :	Non retenue
Option 5 ans :	6 514 245,94 \$
Option :	701 909,21 \$

TRANSPORT F. GILBERT LTÉE (NEQ : 1164001860)
150, rue des Routiers, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

Option 3 ans :	Non retenue
Option :	Non retenue
Option 5 ans :	6 693 867,21 \$
Option :	977 845,41 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE	1 à 4	Option 3 ans Déneigement des secteurs nord et Canton-Tremblay, arr. de Chicoutimi	Non retenue
	5	Option balayage	Non retenue
	1 à 4	Option 5 ans Déneigement des secteurs nord et Canton-Tremblay, arr. de Chicoutimi	5 665 793,38
	5	Option balayage	610 488,55 \$
Total avant taxes :			6 276 281,83 \$
TPS :		5%	313 814,10 \$
TVQ :		9,975 %	626 059,12 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			7 216 155,15 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 3000201.

Adoptée à l'unanimité.

3.39 DÉNEIGEMENT ET BALAYAGE – SECTEUR LATERRIÈRE
(ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) APPEL D’OFFRES 2017-225;
VS-CE-2017-1051

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour le déneigement et le balayage dans le secteur de Laterrière dans l'arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2017-225 estimé de 14 100 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le contrat est d’une durée de 5 ans, soit jusqu’à la fin du printemps 2022;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

TRANSPORT F. GILBERT LTÉE (NEQ : 1164001860) 150, rue des Routiers, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1		
	Option 3 ans :	Non retenue
	Option	Non retenue
	Option 5 ans :	6 175 424,96 \$
	Option	569 543,89 \$

TERRASSEMENT ST-LOUIS INC. (NEQ : 1142555128) 3461, rue de l'Énergie, Jonquière (Québec) G7X 1C0		
	Option 3 ans :	Non retenue
	Option	Non retenue
	Option 5 ans :	7 862 435,50 \$
	Option	599 944,15 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
TRANSPORT F. GILBERT LTÉE	1 à 5	Option 1 (3 ans) Déneigement du secteur Laterrière, arrondissement de Chicoutimi	Non retenue
	6	Option balayage	Non retenue
	1 à 5	Option 2 (5 ans) Déneigement du secteur Laterrière, arrondissement de Chicoutimi	5 371 102,38 \$
	6	Option balayage	495 363,25 \$
Total avant taxes :			5 866 465,63 \$
TPS :		5%	293 323,28 \$
TVQ :		9,975 %	585 179,94 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			6 744 968,85 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 3000201.

Adoptée à l'unanimité.

3.40 DÉNEIGEMENT ET BALAYAGE – SECTEUR SHIPSHAW
(ARRONDISSEMENT DE JONQUIÈRE) – APPEL D’OFFRES 2017-226;
VS-CE-2017-1052

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a fait paraître un appel d’offres public invitant des soumissionnaires à présenter des prix pour le déneigement et le balayage dans le secteur de Shipshaw dans l'arrondissement de Jonquière

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

(appel d’offres 2017-226 estimé de 2 400 000 \$, taxes incluses);

CONSIDÉRANT que le contrat est d’une durée de 5 ans, soit jusqu’à la fin du printemps 2022;

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

CLAVEAU & FILS INC. (NEQ : 1148388136)
3461, boul. du Saguenay, Jonquière (Québec) G7X 1H2

Option 3 ans :
Option :
Option 5 ans :
Option :

Non retenue
Non retenue
1 667 816,50 \$
143 930,76 \$

TERRASSEMENT ST-LOUIS (NEQ : 1142555128)
3461, rue de l’Énergie, Jonquière (Québec) G7S 1C0

Option 3 ans :
Option :
Option 5 ans :
Option :

Non retenue
Non retenue
2 314 112,17 \$
178 717,14 \$

TRANSPORT F. GILBERT LTÉE (NEQ : 1164001860)
150, rue des Routiers, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1

Option 3 ans :
Option :
Option 5 ans :
Option :

Non retenue
Non retenue
2 234 711,99 \$
273 277,18 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
CLAVEAU & FILS INC.	1 à 4	Option 3 ans Déneigement du secteur Shipshaw, arr. de Jonquière	Non retenue
	5	Option balayage	Non retenue
	1 à 4	Option 5 ans Déneigement du secteur Shipshaw, arr. de Jonquière	1 450 590,56 \$
	5	Option balayage	125 184,40 \$
Total avant taxes :			1 575 774,96 \$
TPS :		5%	78 788,75 \$
TVQ :		9,975 %	157 183,55 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus	1 811 747,26 \$
--	------------------------

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 3000201.

Adoptée à l'unanimité.

3.41 CHAUSSURES POUR POMPIERS – APPEL D’OFFRES 2017-311;

VS-CE-2017-1053

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité trois (3) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de chaussures pour les pompiers (appel d’offres 2017-311);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu’un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

LCR VÊTEMENTS ET CHAUSSURES (NEQ : 1143855311)
35, rue du Pont, Chicoutimi (Québec) G7G 3A4

Bloc 1 :	8 752,48 \$
Bloc 2 :	13 429,08 \$
Bloc 3 :	2 276,51 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
LCR VÊTEMENTS ET CHAUSSURES	1	Soulier sport	7 612,50 \$
	2	Botte haute	11 680,00 \$
	3	Soulier en cuir	1 980,00 \$
Total avant taxes :			21 272,50 \$
TPS :		5%	1 063,63 \$
TVQ :		9,975 %	2 121,94 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			24 458,07 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

3.42 CHANDAILS POUR POLICIERS ET POMPIERS – APPEL D’OFFRES 2017-312;

VS-CE-2017-1054

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité trois (3) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de chandails pour les policiers et les pompiers (appel d’offres 2017-312);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 31 décembre 2018, et comporte une option de renouvellement pour une année supplémentaire aux mêmes conditions;

CONSIDÉRANT qu’un seul soumissionnaire a déposé des prix, à savoir :

IDENTIFICATION SPORTS INC. (NEQ : 1144559334)
2233, chemin du Plateau Nord, La Baie (Québec) G7B 0G7

Bloc 1 :	10 019,79 \$
Bloc 2 :	2 292,26 \$
Bloc 3 :	3 850,80 \$
Bloc 4 :	213,85 \$
Bloc 5 :	8 145,98 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au seul soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
IDENTIFICATION SPORTS INC.	1	Chandail marine foncé à manches longues et courtes en polyester (policiers)	8 714,75 \$
	2	Chandail blanc à manches courtes et longues en polyester (officiers)	1 993,70 \$
	3	Chandail marine foncé à col cheminée à manches longues et courtes (policiers)	3 349,25 \$
	4	Chandail blanc à manches courtes et longues (officiers)	186,00 \$
	5	Chandail marine foncé à manches courtes en coton (pompiers)	7 085,00 \$
Total avant taxes :			21 328,70 \$
TPS :		5%	1 066,44 \$
TVQ :		9,975 %	2 127,54 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			24 522,68 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

**3.43 COMBINAISONS THERMALES POUR POMPIERS – APPEL D’OFFRES
2017-314;**

VS-CE-2017-1055

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité trois (3) soumissionnaires à présenter des prix pour l'acquisition de combinaisons thermales pour les pompiers (appel d’offres 2017-314);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT que la date prévue de fin de contrat est le 31 décembre 2018;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

ACKLANDS GRAINGER (NEQ : 1146329009)
1084, rue de la Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1A2

22 487,50 \$

SPI SANTÉ SÉCURITÉ (NEQ : 1167822114)
3495, boul. St-François, Jonquière (Québec) G7X 2W5

25 615,05 \$

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUSSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
ACKLANDS GRAINGER	1 et 2	Combinaisons thermales pour pompiers	19 558,60 \$
Total avant taxes :			19 558,60 \$
TPS :		5%	977,93 \$
TVQ :		9,975 %	1 950,97 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			22 487,50 \$

ET QUE la dépense soit imputée aux différents services au fur et à mesure des besoins.

Adoptée à l'unanimité.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

3.44 RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES - CONTRATS D'ENTRETIEN SIRSIDYNIX – APPEL D'OFFRES 2017-326;

VS-CE-2017-1056

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 573.3 de la *Loi des cités et villes*; la municipalité peut conclure, sans demande de soumission publique, un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et ainsi à assurer la compatibilité avec les systèmes existants et la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives, ou dont l'objet est l'entretien d'équipements spécialisés qui doit être effectué par le fabricant ou son représentant;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir opérationnelle l'infrastructure physique et logicielle des différents systèmes;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le directeur du Service des ressources informationnelles ou la trésorière-adjointe de la direction des finances à signer, pour et au nom de la Ville de Saguenay, les contrats d'entretien de logiciels indiqués ci-dessous et à émettre les bons de commande en conséquence :

DESCRIPTION	FOURNISSEUR	MONTANT INCLUANT TAXES
Entretien des infrastructures et logiciels pour le réseau des bibliothèques de Saguenay	SIRSIDYNIX	60 845,15 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 1330100.25285.

Adoptée à l'unanimité.

3.45 PROGRAMME DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES PAR BIOMÉTHANISATION ET COMPOSTAGE (PTMOBC) – DEMANDE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY – DEMANDE DE SUBVENTION;

VS-CE-2017-1057

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention pour le traitement des matières organiques doit être présentée au MDDELCC;

CONSIDÉRANT que la Ville pourrait recevoir le tonnage de matières organiques générées sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT qu'une demande de subvention dans le cadre du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) peut

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

inclure plusieurs entités municipales;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay analyse la demande de la MRC du Fjord-du-Saguenay et si les résultats sont concluants, dépose une demande de subvention auprès du MDDELCC incluant les quantités générées par la MRC.

QUE le DGA et le directeur du Service du développement durable et de l’environnement soient autorisés à signer ladite demande de subvention.

Adoptée à l'unanimité.

**3.46 CASERNE DE POMPIERS (ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI) –
INSTALLATION DE CHAUFFAGE RADIANT – APPEL D’OFFRES 2017-296;
VS-CE-2017-1058**

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité cinq (5) soumissionnaires à présenter des prix pour l'installation d'un chauffage radiant à la caserne de pompiers de l'arrondissement de Chicoutimi (appel d’offres 2017-296);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

PRO COMBUSTION INC. (NEQ : 1172556509) 1301, rue de la Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1G7	66 554,43 \$
CERVO-POLYGAZ INC. (NEQ : 1166015025) 1371, rue de la Manic, Chicoutimi (Québec) G7K 1G7	77 661,60 \$
PRO-SAG MÉCANIQUE INC. (NEQ : 1149393218) 130, rue Cossette, Chicoutimi (Québec) G7J 4N4	91 520,10 \$

À CETTE CAUSE, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
PRO COMBUSTION INC.	1 à 3	Installation de chauffage radiant – caserne de pompiers / Arr. de Chicoutimi	57 886,00 \$
Total avant taxes :			57 886,00 \$
TPS :		5%	2 894,30 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

TVQ :	9,975 %	5 774,13 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus		66 554,43 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R160183.002.

Adoptée à l'unanimité.

3.47 FOURNITURE DE BÉTON 35 MPA – APPEL D’OFFRES 2017-144;
VS-CE-2017-1059

CONSIDÉRANT que suite à l’appel d’offres 2017-144 le comité exécutif a octroyé le 23 mai 2017 (résolution VS-CE-2017-660) un contrat pour l’acquisition et la livraison de béton 35 MPA dans les trois arrondissements de la Ville à l’entreprise « BÉTON RÉGIONAL ». Le contrat se termine le 31 décembre 2017.

CONSIDÉRANT que le fournisseur n’est pas en mesure de respecter les exigences concernant la qualité du matériel fourni;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay a respecté les procédures de fin de contrat prévues à l’appel d’offres;

CONSIDÉRANT que les deuxièmes plus bas soumissionnaires conformes pour les postes 1, 2 et 3 sont en mesure de respecter leurs prix soumissionnés;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay résilie le contrat pour l’acquisition et la livraison de béton 35 MPA à l’entreprise « BÉTON RÉGIONAL ».

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat aux deuxièmes plus bas soumissionnaires conformes, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
BÉTONNIÈRES D’ARVIDA INC.	1	Fourniture de béton 35 MPA Arrondissement de Jonquière	89 507,00 \$
	2	Fourniture de béton 35 MPA Arrondissement de Chicoutimi	15 096,00 \$
Total avant taxes :			104 603,00 \$
TPS :		5%	5 230, 15 \$
TVQ :		9,975 %	10 434,15 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			120 267,30 \$

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
BÉTONNIÈRES DE LA BAIE LTÉE	3	Fourniture de béton 35 MPA Arrondissement de La Baie	30 834,00 \$
Total avant taxes :			30 834,00 \$

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

TPS :	5%	1 541,70 \$
TVQ :	9,975 %	3 075,69 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus		35 451,39 \$

GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus	155 718,69 \$
--	----------------------

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 3000102

Adoptée à l'unanimité.

3.48 DÉMARCHES D'EXPROPRIATION POUR UNE PROPRIÉTÉ – MANDAT AU SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DU GREFFE – MANDAT À UN ÉVALUATEUR AGRÉÉ ET UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE;

VS-CE-2017-1060

CONSIDÉRANT que la Ville de Saguenay désire entreprendre les démarches d'expropriation pour une partie des lots 4 242 445, 4 242 446 et 4 242 447 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la Ville de Saguenay peut entreprendre des démarches d'expropriation pour des fins d'utilité publique;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de mandater le Service des affaires juridiques et du greffe pour agir au dossier;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de mandater un évaluateur agréé ainsi qu'un arpenteur-géomètre pour agir au dossier;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay mandate le Service des affaires juridiques et du greffe à procéder aux démarches d'expropriation sur une partie des lots 4 242 445, 4 242 446 et 4 242 447 du cadastre du Québec.

QUE la Ville de Saguenay mandate M. Jean-Pierre Côté, évaluateur agréé, de la firme «L'Immobilière» et M. Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre, de la firme «Chiasson Thomas» pour agir au dossier et préparer les documents requis et que les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6000200-24190;

ET QUE le maire, ou en cas d'absence le maire suppléant et le greffier, ou en cas d'absence l'assistant-greffier, soient autorisés à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville de Saguenay.

Adoptée à l'unanimité.

3.49 AMÉNAGEMENT DU PARC SAINT-JOACHIN (ARRONDISSEMENT DE

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

CHICOUTIMI) – AVIS DE DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 8 À 10;

VS-CE-2017-1061

CONSIDÉRANT que le contrat a été octroyé à l'entrepreneur Entreprises Siderco Inc. pour la réalisation de l'aménagement du parc Saint-Joachim / Arrondissement de Chicoutimi.

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet de directives de changement analysées et vérifiées;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant les directives de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve les directives de changement numéros 8 à 10 et en autorise les paiements pour un total de 5 384.98 \$, taxes incluses.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même les postes budgétaires R160182 CBS 048 – 6501089 et R150135 CBS 037.

Adoptée à l'unanimité.

3.50 AMÉNAGEMENT PARC MULTISERVICE SHIPSHAW – AVIS DE DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 1;

VS-CE-2017-1062

CONSIDÉRANT que l'Adjudicataire Inter-projet a été mandaté pour la réalisation des travaux dans le cadre du projet : Aménagement du parc Multiservices Shipshaw ;

CONSIDÉRANT que, durant les travaux, des conditions de chantier différentes de celles initialement prévues aux plans et devis ont eu un impact sur l'envergure des travaux;

CONSIDÉRANT que des travaux supplémentaires ont fait l'objet d'une directive de changement analysée et vérifiée;

CONSIDÉRANT que le coût total du contrat, incluant la directive de changement à ce jour, respecte les fonds disponibles pour ce projet.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay approuve la directive de changement numéro 1 et en autorise le paiement pour un total de 21 555.51 \$, taxes incluses.

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire 6501089.040.R160182.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

Adoptée à l'unanimité.

3.51 RÉFECTION DU PAVILLON DE SOCCER (ARRONDISSEMENT JONQUIÈRE) – SECTEUR SHIPSHAW – APPEL D’OFFRES 2017-261
VS-CE-2017-1063

CONSIDÉRANT que la division de l’approvisionnement du Service des finances a invité trois (3) soumissionnaires à présenter des prix pour la réfection du pavillon de soccer de l'arrondissement de Jonquière, secteur Shipshaw (appel d’offres 2017-261);

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

ADRIEN DESBIENS ET FILS CONSTRUCTION LTÉE (NEQ : 1144951531)
4178, boul. du Royaume, Jonquière (Québec) G7Z 0A2

Poste 1 :	11 635,47 \$
Poste 2 :	2 819,19 \$
Poste 3 :	5 156,63 \$
Poste 4 :	4 557,61 \$
Poste 5 :	Non retenu
Poste 6 :	Non retenu

GEORGES BÉLANGER (1991) INC. (NEQ : 1141792417)
1777, boul. Ste-Geneviève, Chicoutimi (Québec) G7G 2H2

Poste 1 :	13 049,66 \$
Poste 2 :	2 207,52 \$
Poste 3 :	5 116,39 \$
Poste 4 :	4 484,03 \$
Poste 5 :	Non retenu
Poste 6 :	Non retenu

ENTREPRISES DE CONSTRUCTION GIGARI INC. (NEQ : 1143372242)
766, rue Alma, Chicoutimi (Québec) G7H 4E6

Poste 1 :	11 037,60 \$
Poste 2 :	2 989,35 \$
Poste 3 :	5 461,31 \$
Poste 4 :	5 518,80 \$
Poste 5 :	Non retenu
Poste 6 :	Non retenu

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l’occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
-----------------	-------	-------------	---------

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

			TOTAL
ADRIEN DESBIENS ET FILS CONSTRUCTION LTÉE	1	Réfection du pavillon de soccer du secteur Shipshaw	10 120,00 \$
	2	Option 1 Fourniture et installation d'un revêtement de plancher	2 452,00 \$
	3	Option 2 Remplacement de 2 toilettes et 2 lavabos	4 485,00 \$
	4	Option 3 Fourniture et pose de fibrociment dans la salle des toilettes	3 964,00 \$
	5	Option 4 Ajouter 2 prises extérieures	Non retenue
	6	Option 5 Nettoyage extérieur	Non retenu
Total avant taxes :			21 021,00 \$
TPS :		5%	1 051,05 \$
TVQ :		9,975 %	2 096,85 \$
TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			24 168,90 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R160183.021.

Adoptée à l'unanimité.

4. AIDE AUX ORGANISMES

QUE la Ville de Saguenay verse la somme suivante aux organismes ci-après mentionnés :

VS-CE-2017-1064

Code administratif AO-2017	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	Justification
256	Association chasse et pêche de Chicoutimi-Saguenay inc. 531 Boulevard du Saguenay C.P. 8371 Chicoutimi (QC) G7H 1P5	25000 \$	X				Demande de contribution financière pour la 20e édition du Tournoi de Pêche Saguenay.
257	Association du hockey mineur de Chicoutimi 630 Rue de l' Aréna Chicoutimi (QC) G7G 0N3	10000 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.

*Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations
de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées
lors de séances subséquentes.*

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

Code administratif AO-2017	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	Justification
258	Cégep de Chicoutimi 534 Rue Jacques-Cartier Chicoutimi (QC) G7H 1Z6	350 \$	X				Demande de contribution financière pour l'édition 2017 du Salon des vins et spiritueux.
259	Centre féminin du Saguenay inc. C.P. 20084 Chicoutimi (QC) G7S 7S2	300 \$	X				Demande de contribution financière pour la Campagne Cultiver la santé des femmes.
260	Cercle des mycologues du Saguenay 332 Chemin Val Menaud Saint-Charles-De-Bourget (QC) G0V 1G0	100 \$			X		Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
261	Club de gymnastique SAGYM C.P. 20006 Chicoutimi (QC) G7H 7S2	36496 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
262	Conseil particulier de Chicoutimi S.S.V.P. 1654 Boulevard Saint-Jean-Baptiste Chicoutimi (QC) G7H 7T9	10000 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
263	Contact Nature Rivière-à-Mars 7400 Chemin des Chutes La Baie (QC) G7B 3N8	43000 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
264	Fabrique de la paroisse Sainte-Anne 200 Rue du Régent Chicoutimi (QC) G7G 2V7	23107 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.
265	Habitation populaire du Saguenay Lac-St-Jean 25-200 Rue Néron Chicoutimi (QC) G7H 8B7	550 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (déneigement Coopérative l'Ébène.
266	Municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine 173 boulevard St-Michel Dolbeau-Mistassini (QC) G8L 4N9	5000 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (Forêt Boréale).
267	Services Assistance Santé 23 Rue Racine Chicoutimi (QC) G7H 1P4	2000 \$	X				Demande de contribution financière pour l'activité du 15 octobre 2017.
268	Théâtre les Amis de chiffon inc. 165 Rue Racine C.P. 8298 Chicoutimi (QC) G7H 5B8	7500 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme.

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

INTRANET

Comité exécutif du 31 août 2017

Code administratif AO-2017	Sujet	Montant octroyé	Code *1	Code *2	Code *3	Code *4	Justification
269	UPA Fjord-du-Saguenay Saguenay-Lac-St-Jean3635 Rue PanetJonquière (QC) G7X 8T7	2000 \$	X				Demande de contribution financière pour l'activité Porte ouverte 2017.
270	UQAC 555 Boulevard de l' Université Chicoutimi (QC) G7H 2B1	32636 \$	X				Demande de contribution financière pour les activités courantes de l'organisme (hébergement).

• **Légende :**

- Code 1 : poste budgétaire 1320190-000-29700
- Code 2 : poste budgétaire 1320190-002-29700
- Code 3 : poste budgétaire 1320190-003-29700
- Code 4 : poste budgétaire des loisirs

Adoptée à l’unanimité.

N'ayant pas d'autres affaires à considérer, la séance est levée à 10h18.

MAIRE

GREFFIÈRE

CD/sjp

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017

Le texte du présent procès-verbal est conforme aux délibérations de la réunion mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 septembre 2017